



République Française
Département du Loiret
Commune de Villemandeur

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le
ID : 045-214503385-20240129-2024_03-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 23 Janvier 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 30/01/2024
Et
Publication du : 30/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 16/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/01/2024.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : M. DUPORT Jean-François à M. COULON François, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, M. PRIOU Éric à Mme DUCHESNE Adeline

Excusé(s) : Mme DOUCET Denise, M. LOMBARD Daniel

A été nommé(e) secrétaire : Mme CANGE Josiane

2024-003 - PROJET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS MATERNELLE ET RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES CATALPAS - DEMANDE DE SUBVENTION DETR OU DSIL

Considérant le projet de réhabilitation des bâtiments maternelle et restauration du groupe scolaire des Catalpas pour un coût total estimé de 111 827,62 € HT,

Vu la possibilité de solliciter l'État pour l'octroi d'une subvention DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ce projet ou DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour un montant de 33 548,29 € représentant 30 % de la dépense éligible HT,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter le projet** de réhabilitation des bâtiments maternelle et restauration du groupe scolaire des Catalpas, pour un coût total estimé de 111 827,62 € HT,

➤ **D'adopter le plan de financement ci-dessous :**

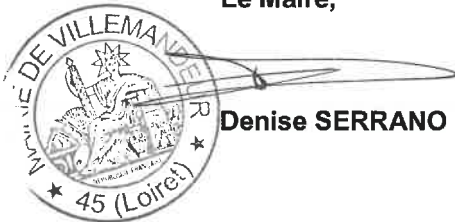
Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux	111 827,62 €	134 193,14 €	DETR / DSIL	33 548,29 €	33 548,29 €
			Autofinancement	78 279,33 €	100 644,85 €
TOTAL	111 827,62 €	134 193,14 €	TOTAL	111 827,62 €	134 193,14 €

- **De solliciter** auprès de l'Etat une subvention de 33 548,29 € au titre de la DETR/DSIL, soit 30 % du montant HT du projet.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/01/2024

Le Maire,**Denise SERRANO****Le Secrétaire de Séance,**

Josiane CANGE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 30/01/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr